

la lettre

de la Préfecture et des services de L'ÉTAT



HAUTE-GARONNE ET MIDI-PYRENEES

SOMMAIRE

page 2

» ÉDITO

- Le mot du préfet

page 2

» Accès au logement : refondation des stratégies

- P2 - Un logement d'abord
- P4 - Dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence pour la période hivernale
- P5 - Habiter mieux

page 6

» Actualité départementale

- P6 - L'insertion professionnelle des mineurs sous protection judiciaire

page 7

» Actualité régionale

- P7 - Découverte d'un trésor dans le Gers
- P8 - Un Eco-campus pour développer l'alternance lauréat de « investissements d'avenir »
- P8 - Le passage à la TNT

page 9

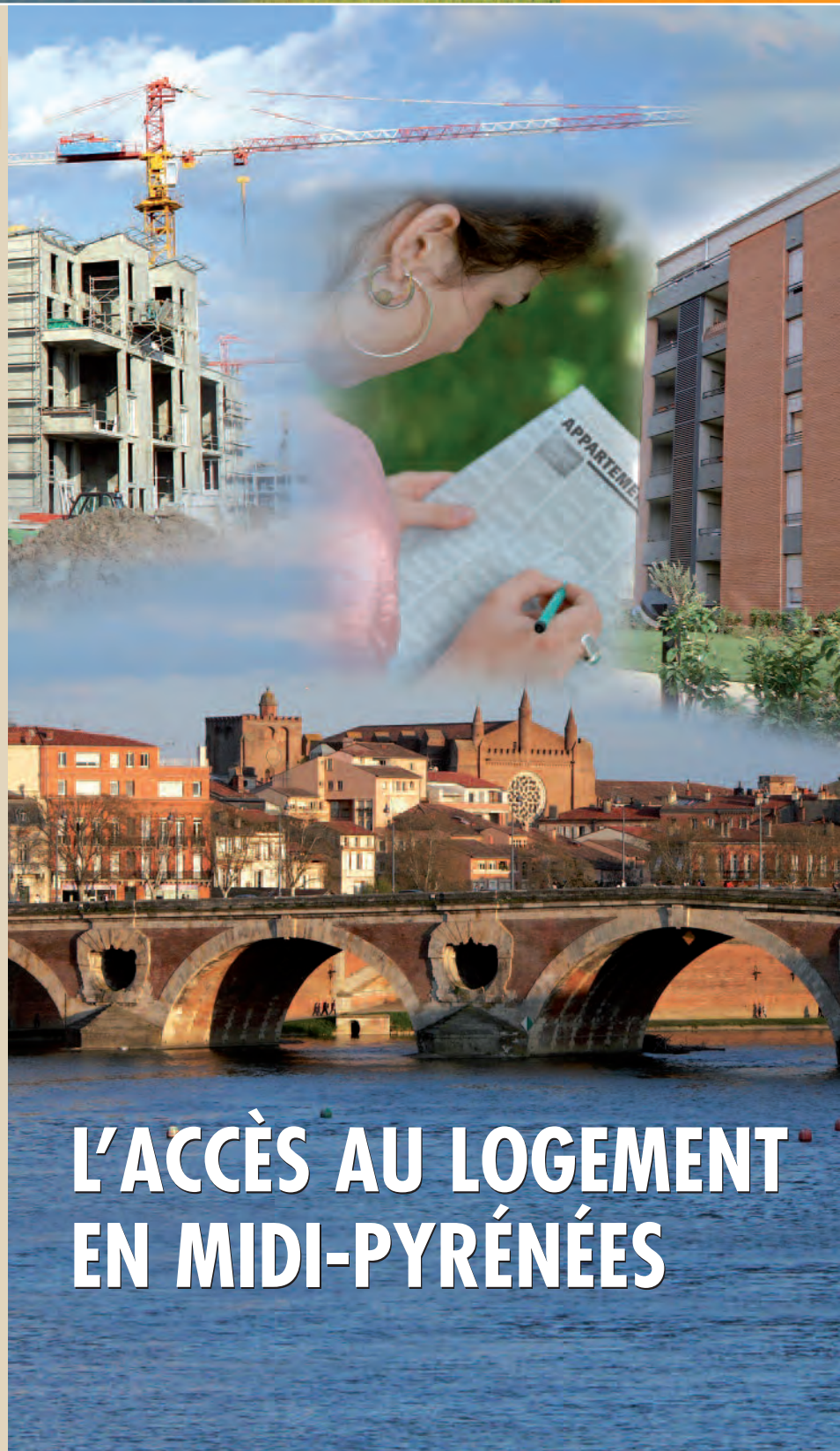
» Europe

- P9 - Nouvelle phase pour la Stratégie régionale d'innovation

page 10

» Portrait

- P10 - Marie COLOU, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la Haute-Garonne



L'ACCÈS AU LOGEMENT EN MIDI-PYRÉNÉES



Au fondement de notre pacte social, condition nécessaire à la dignité de chacun, l'accès au logement est au centre des préoccupations de nos concitoyens.

Le Premier ministre a érigé l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abris ou mal-logées au rang de chantier national prioritaire pour 2008-2012.

L'Etat a ainsi engagé une refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement avec quatre objectifs : réduire le nombre de personnes à la rue, replacer les personnes au cœur du dispositif en prenant en compte leurs besoins et en leur apportant la solution la plus adaptée, renforcer le pilotage du dispositif en rénovant les rapports entre l'Etat et les opérateurs, optimiser et rationaliser les moyens.

Les services déconcentrés de l'Etat jouent un rôle majeur dans cette stratégie. La loi du 5 mars 2007 instituant un droit au logement opposable (DALO) a désigné les préfets comme les garants de l'accès au logement des personnes défavorisées. En Haute-Garonne, en 2010, sur 392 ménages reconnus prioritaires par la commission DALO, 371 ont été relogés.

La Haute-Garonne a par ailleurs été sélectionnée pour expérimenter la politique du «Logement d'abord». Je pense qu'il est possible de stabiliser la situation des personnes sans-abris ou mal logées avec plus de rapidité. Ainsi, se loger ne doit plus être l'aboutissement d'un long parcours caractérisé par une succession d'hébergements provisoires et de retours à la rue. L'accès à un logement pérenne est la condition de l'autonomisation des individus, c'est le point de départ de la réinsertion sociale.

Henri-Michel COMET
Prefet de la région Midi-Pyrénées
Prefet de la Haute-Garonne

Directeur de la publication :
Henri-Michel COMET,
Prefet de la région Midi-Pyrénées, Prefet de la Haute-Garonne
Responsable de la rédaction :
Hélène MALAUD, Chef du Service de la communication
interministérielle et de la presse

Comité de Rédaction :
Pôle communication des services de l'Etat et Arthur FAURE.

Crédit photographique :
Jean-Marc CHAUVEL (assistant communication), services de l'Etat,
Phovoir, Jimpag, S. Bouquet.

Maquette:
Agence Bienvenue à Bord

Le « logement d'abord » public à mettre en œuvre

Dans la continuité de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, le Premier Ministre a déclaré en février 2008 la lutte contre l'absence de logement ou le mal logement chantier national prioritaire.

L'objectif fixé : « que nul ne soit contraint de vivre à la rue ou dans un habitat indigne. »

Cet objectif ne peut être atteint que par une transformation profonde de la politique d'hébergement et d'accès au logement, et par le décloisonnement des politiques et des pratiques d'hébergement et de logement.

LA NOTION DE LOGEMENT D'ABORD

La terminologie employée est issue de la traduction de l'anglais « housing first » tel qu'il a été mis en œuvre au Canada.

LES GRANDS PRINCIPES DE CETTE POLITIQUE

Mieux accueillir et orienter, adapter les dispositifs aux besoins repérés, offrir un accompagnement social adapté, prévenir les expulsions locatives, développer l'offre de logement et favoriser l'accès au logement en garantissant aux usagers la sécurité, la dignité et l'intimité.

Le logement d'abord pour des personnes sans « chez soi »

La politique du logement d'abord concerne les personnes sans abri, sans logement, en situation de logement précaire ou de logement inadéquat.

Sa mise en œuvre repose sur le principe que les personnes ont une capacité à habiter un logement de manière autonome et à assumer les responsabilités qui y sont liées.

Sa finalité réside dans l'accès et le maintien dans un logement décent et adapté. Pour ce faire, l'ensemble des dispositifs sont mobilisés (logement social, aides personnelles au logement, etc.) afin de s'assurer de l'ouverture des droits et de mettre en place des actions d'accompagnement adaptées, dans leur forme, leur intensité et leur durée.

Les dispositifs temporaires d'hébergement (hôtels, foyers, mais aussi Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale...), ainsi que les logements de transition, ne doivent pouvoir être utilisés que lorsqu'une raison particulière le justifie, et pour une durée la mieux adaptée aux besoins de la personne ou du ménage. La priorité reste l'accès à un logement pérenne.

« Le logement d'abord » : une priorité de l'intervention en œuvre en Midi-Pyrénées



« Le logement d'abord, c'est d'abord des logements »

La première condition de réussite de cette stratégie nationale repose sur la **production d'une offre** adaptée aux besoins des ménages, de bonne qualité, et accessible.

La seconde condition réside dans la **capacité à mobiliser l'offre existante** en utilisant toutes les ressources du parc locatif public et privé.

Pour les ménages qui en ont besoin, des **mesures d'accompagnement** doivent être mises en place afin de faciliter l'adhésion des bailleurs sociaux et privés. Cette action est menée avec les conseils généraux dans le cadre des fonds de solidarité pour le logement (FSL) et en **coordination avec l'ensemble des acteurs concernés** (bailleurs, CAF, CCAS...).

Cette stratégie impacte les conceptions, les méthodes et les pratiques de tous les acteurs et plus particulièrement celles des travailleurs sociaux. Elle implique des transformations qu'il est

nécessaire d'accompagner par la pédagogie, la construction d'outils et la formation.

Gouvernance locale et stratégie régionale

Attractive et en plein essor démographique et économique, la région Midi-Pyrénées connaît une précarisation accrue de certaines populations ainsi que des difficultés à faire accéder les personnes en situation de précarité au droit commun du logement.

Afin d'y remédier, le Projet d'Action Stratégique de l'Etat en région Midi-Pyrénées intègre dans ses enjeux majeurs la nécessité d'assurer davantage de cohésion aussi bien sociale que géographique.

Dans cette perspective, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) agissent en faveur du développement d'une offre de logements adaptée, tout en garantissant une capacité d'accueil des structures d'hébergement.

Focus sur le département de la Haute-Garonne, territoire pilote pour la mise en œuvre du logement d'abord

A l'échelle départementale, les directions départementales interministérielles constituent les vecteurs de la mise en œuvre de cette politique. Le processus est engagé:

- l'expérimentation de l'AVDL (accompagnement vers et dans le logement). Une équipe mobile de 4 professionnels va à la rencontre des personnes en demande de logement pour, avec eux, trouver une solution.
- le développement des pensions de famille : 144 places ouvertes à fin 2011 (objectif de 264 places à fin 2013). C'est une formule de logement adapté accueillant des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde mais stabilisée.
- la mise en place de l'intermédiation locative à travers le dispositif SOLIBAIL : 38 logements en location/sous-location ou en mandat de gestion à fin 2011 qui sécurise la relation locative.
- l'expérimentation pilote du programme « Un chez soi d'abord ».

La Haute-Garonne dont les problématiques en matière d'offre de logement adapté et d'offre d'hébergement d'urgence sont accrues par l'attractivité de la métropole régionale, a été retenue comme territoire pilote dans l'accompagnement de cette démarche par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL). ■

DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2011/2012 EN HAUTE-GARONNE

En Haute-Garonne, le dispositif hivernal d'accueil et d'hébergement d'urgence financé par l'Etat pour la période 2011-2012 est mis en œuvre du 3 novembre 2011 au 1er avril 2012.

Ce plan renforce le dispositif d'accueil et d'hébergement ouvert à l'année. Il prévoit la mobilisation de 40 places d'hébergement supplémentaires et de 25 places d'accueil en halte de nuit (sans hébergement) dédiées aux personnes en grande précarité n'accédant pas notamment au dispositif hébergement.

Afin d'intensifier, dans un souci de complémentarité, les maraudes et la vigilance auprès des personnes à la rue, la mise en œuvre de ces mesures se caractérise également par le renforcement:

- des équipes du 115 de la Veille Sociale,
- de l'équipe mobile sociale et de santé,
- des autres équipes de rue associatives (ADPC 31, Croix-Rouge Française, Ordre de Malte, Secours Catholique, Groupe Amitié Fraternité et Médecins du Monde)

Quant au dispositif en vigueur tout au long de l'année, il a été amélioré en 2011. L'objectif est que le recours à l'hébergement d'urgence reste temporaire. 2.381 places sont donc ouvertes cette année contre 2.301 l'an



passé, hors nuitées d'hôtel. A cela, il faut ajouter 966 places de résidence sociale (logement de transition) sur l'ensemble du département.

Par ailleurs, afin d'améliorer la fluidité du dispositif d'hébergement, le contingent préfectoral de logements sociaux est toujours fortement mobilisé, avec notamment un système de suivi régulier des bailleurs sociaux qui favorise l'accès au logement autonome des personnes accueillies sur l'ensemble de ces structures.

Outre ces structures spécifiques d'hébergement d'urgence, des lieux d'accueil de jour permettent d'accueillir pendant les heures d'ouverture toute personne en grande difficulté, le plus souvent sans abri, parfois hébergée en structure d'hébergement d'urgence la nuit.

Ces accueils de jours peuvent offrir les prestations suivantes :

- de la convivialité, une écoute et une orientation vers des services spécialisés (social, santé...),
- une mise à disposition de certains services (consigne, douches, laverie...),
- des ateliers permettant d'accompagner le processus de revalorisation, de re-motivation des personnes accueillies (activités manuelles, sportives, culturelles),
- un accompagnement socio-éducatif.

Par ailleurs, si les conditions météorologiques le nécessitent, et en accord notamment avec la ville de Toulouse, des capacités supplémentaires peuvent être mobilisées.

Pour les conditions particulièrement difficiles sur le département, l'ensemble des collectivités territoriales peuvent se mobiliser afin que toute personne isolée ou en famille puisse trouver une solution d'hébergement d'urgence.

Rappelons que chacun a la possibilité de signaler au 115* toute personne se trouvant à la rue et en situation de risque. ■

*Numéro d'appel gratuit d'urgence sociale pour les personnes sans abri. Renseigne, conseille, oriente des personnes en difficulté pour qu'elles bénéficient de prestations de suivi social, d'hébergement, de soins, d'aide alimentaire, de vestiaire ou d'accueil de jour.

CONTINGENT DES 2381 PLACES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE TEMPORAIRE POUR 2011 :

- 693 en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence ou d'insertion,
- 18 places en lieux à vivre,
- 12 en maison tremplin,
- 200 en centres d'hébergement d'urgence,
- 47 en hébergement de stabilisation,
- 29 en Centres d'accueil d'Urgence pour Demandeurs d'Asile,
- 270 en Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile,
- 78 en Centres Provisoires d'Hébergement pour réfugiés statutaires,
- 144 en pension de famille - anciennement maison relais - (au 31 décembre 2011),
- 852 en logements sous Allocation de Logement Temporaire,
- 38 logements en intermédiation locative (29 en sous-location et 9 en mandat de gestion)

HABITER MIEUX : UNE AIDE TRAVAUX AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS POUR UN LOGEMENT ÉCONOME ET ÉCOLOGIQUE



une "aide travaux"
pour un logement économe
et écologique

Suite à l'adoption de la Loi Grenelle 2 en juin 2010, un programme national de lutte contre la précarité énergétique a été lancé. Ce programme « Habiter Mieux », ajoute des aides complémentaires aux aides classiques de l'Agence Nationale de l'Habitat (l'Anah).

Au niveau national, l'objectif de ce programme est d'aider, d'ici 2017, 300 000 propriétaires occupants aux revenus modestes en situation de précarité énergétique, en finançant leurs travaux de rénovation thermique destinés à diminuer de façon significative les déperditions d'énergie de leur logement.

Le financement national de ce nouveau programme de l'Anah est porté à 1,35 milliards sur la période 2011-2017.

Le programme s'adresse aux **propriétaires occupants** dont le revenu fiscal de référence est en deçà des plafonds annuels de ressources (exemple : pour 1 personne modeste : inférieur à 11 358 € et pour une personne très modeste : inférieur à 8 737 €).

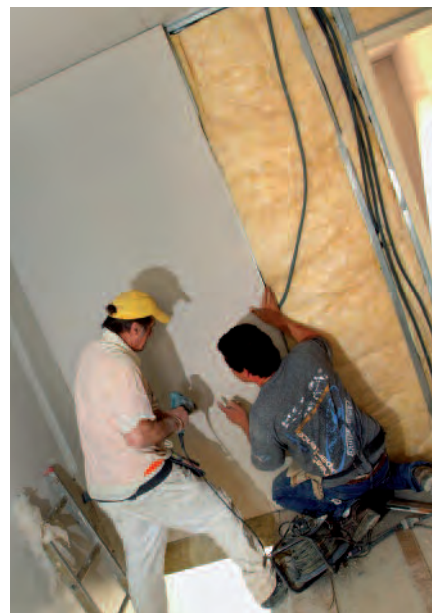
Pour 2011, une dotation complémentaire de 3 320 000 euros est répartie entre les départements de Midi-Pyrénées. Pour la Haute Garonne, l'objectif est de 197 logements pour cette année 2011 et de 500 logements en 2012 mobilisant une aide de 581 900 euros.

Un Contrat Local d'Engagement (CLE) applicable sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne a été signé le 27 juillet 2011 avec 12 partenaires : la Région Midi-Pyrénées qui contribue par l'éco-chèque logement, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le Conseil Général de la Haute-Garonne, le Sicoval, la Communauté d'Agglomération de Muret, la CARSAT, la MSA, PROCIVIS- SACICAP et la CAF pour des prêts à taux zéro, l'ADIL et les fournisseurs d'énergie : GDF, EDF.

D'autres collectivités et d'autres organismes s'associent au programme : la Communauté de Communes du VOLVESTRE et le SIVU LEZE ARIEGE dans le cadre de leur OPAH-Revitalisation Rurale, la Maison de l'Habitat de la Communauté de Communes du St Gaudinois, la Chambre des Propriétaires, La Croix Rouge, Emmaüs, le Régime Social des Indépendants de Midi-Pyrénées, l'Agence Régionale de Santé, les Espaces Info Energie, l'Union Départementale des CCAS, l'Union Régionale des Professionnels de Santé.

Ils apporteront leur aide en matière de communication sur le dispositif et en matière de signalement des publics précaires.

Le dispositif financier : en complément des aides classiques de l'ANAH, une



Aide à la Solidarité Ecologique (A.S.E.) d'un montant de 1 600 € est attribuée par logement sur l'ensemble des logements de la Haute-Garonne. Les collectivités apportent une contribution qui varie entre 500 euros et 2000 euros. Des possibilités de prêt à taux zéro sont étudiées.

Faire connaître le dispositif Habiter Mieux

La Direction Départementale des Territoires et l'ensemble des partenaires du dispositif contribuent à la sensibilisation des élus et des travailleurs sociaux sur les territoires.

Pour retirer un dossier de financement, les particuliers doivent s'adresser aux mairies qui leurs indiqueront les jours de permanence des opérateurs chargés du montage des dossiers.

A l'occasion de la campagne nationale de communication, un «numéro vert» a été ouvert :

08 00 00 99 14

Une communication spécifique sera organisée à l'attention des professionnels du bâtiment concernés par ces travaux d'économie d'énergie. ■

SE RE-CONSTRUIRE

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES MINEURS
SOUS PROTECTION JUDICIAIRE

La Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ), avec ses partenaires du secteur associatif habilité, œuvre quotidiennement à la réinsertion des mineurs sous protection judiciaire, quelle soit scolaire ou professionnelle. Illustration d'un apprentissage réussi en milieu rural.



Dylan* a 17 ans. Depuis mars, il est accueilli par le lieu de vie du Rouet à Mazères de Neste dans les Hautes-Pyrénées. Après s'être essayé à la mécanique, il a trouvé sa vocation auprès de Chafik BENMEBROUK, un entrepreneur en bâtiment qui accueille depuis cinq ans des adolescents du Rouet.

Certes le travail est physique, mais au sein de STEP, une petite entreprise de six employés, le jeune homme a vite trouvé sa place : « ce qui me plaît c'est d'être en plein air, d'avoir un quotidien varié et puis surtout de travailler en équipe ». Regard complice avec son nouveau patron, visiblement très satisfait de son nouvel apprenti. Ce choix, parfois audacieux, de former des adolescents sous protection judiciaire, n'a jamais été regretté par ce chef d'entreprise : « la plupart du temps ce sont des jeunes qui nous surprennent. J'ai fait le choix de ne jamais mettre de côté la convivialité, même si nous évoluons dans un univers professionnel. C'est pour ça qu'avec Dylan, nous nous sommes rapidement fait confiance ».

Dans le petit village d'à peine 300 âmes, les habitants posent un regard

positif sur le projet de réinsertion du Lieu de vie. Josiane BAGNÉRIS et son équipe ont su tisser un réseau de partenaires locaux à même de proposer des stages professionnels. « Dès leur arrivée nous travaillons avec les adolescents un projet d'insertion, ils ont la possibilité de faire un stage de découverte auprès des collectivités et des entreprises partenaires ». Et les offres sont extrêmement variées : maçonnerie, peinture, plomberie, restauration ou encore grande distribution. A chaque fois l'équipe d'éducateurs accompagne l'intégration de l'adolescent au



monde du travail « nous veillons à ce que tout se passe bien pour le jeune et pour les professionnels qui l'accueillent, que les horaires et les règles soient bien respectés ».

Dylan est aussi pris en charge par une éducatrice de milieu ouvert à Toulouse, qui suit de près son projet professionnel et qui l'accompagnera dans ses démarches lorsque son placement en lieu de vie prendra fin. « Il y a autant de configurations possibles que de mineurs » explique Elisabeth DESSAUX, chargé de l'insertion à la direction territoriale de la PJJ qui regroupe la Haute-Garonne, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées. En effet, « quelque soit le dispositif au sein duquel le mineur évolue, la question de l'insertion est primordiale ». En milieu ouvert et en hébergement, un bilan est réalisé avec le mineur dès le début de la prise en charge. Il permet de repérer les capacités scolaires ou encore les appétences en vue de travailler un projet personnalisé. Un service spécifiquement dédié à l'insertion, basé à Toulouse, accueille les adolescents au sein de deux unités, d'acquisitions scolaire et professionnelle. « Au final, ce sont l'ensemble des mineurs suivis qui doivent entrer dans cette démarche d'insertion », une ambition créatrice de nombreux partenariats comme avec la mission locale ou encore les Apprentis Orphelins d'Auteuil.

Une semaine par mois, Dylan suit des cours théoriques au Centre de formation des apprentis de Gourdan-Polignan. Si tout va bien, le jeune homme sera titulaire d'un CAP à l'issue de ses deux ans de cours. Une étape nécessaire pour trouver un emploi dans le secteur.



UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE EXCEPTIONNELLE

À L'ISLE JOURDAIN DANS LE GERS

En février 2011, deux archéologues bénévoles gersois préviennent le service régional de l'archéologie (SRA) de la DRAC Midi-Pyrénées de la découverte de plus de 250 monnaies romaines en bronze en surface d'un champ récemment labouré dans la commune de l'Isle Jourdain (Gers).

Une première expertise scientifique de ces monnaies déposées au SRA montre que nous sommes en présence d'un lot de monnaies impériales frappées à la fin du III^e siècle et au début du IV^e siècle de notre ère. Le lieu de la découverte était déjà enregistré dans la carte archéologique nationale comme un probable habitat gallo-romain, suite à la mise au jour, dans les champs du secteur, de divers vestiges (quelques pièces de monnaie, des fragments de céramique, de tuile...).



Suite à cette découverte, le SRA a organisé et conduit une opération archéologique sur le terrain, placée sous la responsabilité scientifique de Sylvie Bach (ingénieur d'études) avec l'aide d'une équipe bénévole. Ces sondages, menés en accord avec le propriétaire du terrain fin octobre dernier, immédiatement après les récoltes, avaient pour but d'identifier le contexte de cette découverte. Ils ont permis la mise au jour d'un important dépôt monétaire.



Ce dépôt est constitué de trois amphores romaines, sans doute de provenance africaine pour deux d'entre elles, remplies de monnaies en bronze. D'après les premières expertises, ces monnaies frappées entre les années 290 et 310 de notre ère, ont été enfouies au début du IV^e siècle. Les ateliers émetteurs sont nombreux et concernent plusieurs régions de l'Empire : Trèves, Lyon, Londres, Rome, Carthage, pour n'en citer que quelques uns. L'importance numérique et l'identification exacte de ce lot ne pourront cependant être connues qu'à l'issue d'une étude plus approfondie. Cette étude ne pourra être organisée qu'une fois résolue la question du statut de propriété des objets.

D'ores et déjà, cet ensemble, qui contient plusieurs milliers de monnaies, apparaît comme une découverte majeure pour l'histoire du monnayage impérial de cette période et la compréhension de la vitalité économique de la région, juste avant la fin de l'Empire romain en 476 de notre ère.

Les sondages archéologiques pratiqués dans l'environnement de ce dépôt ont montré que nous sommes

vraisemblablement dans le contexte d'un grand domaine rural gallo-romain. Cependant, très peu de vestiges en subsistent, suite à une forte érosion provoquée, notamment par les travaux agricoles au fil des siècles. C'est l'enfouissement de ces amphores dans une fosse qui en a permis la miraculeuse conservation.

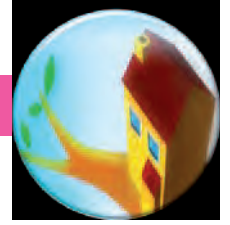
Cet ensemble exceptionnel a été intégralement prélevé pour être déposé en laboratoire en vue de son étude. Le règlement du statut de propriété de ces objets (monnaies et amphores) permettra à terme, il faut l'espérer, qu'ils rejoignent une collection publique, au plus près de son lieu de découverte. ■





UN ECO-CAMPUS POUR DÉVELOPPER L'ALTERNANCE

LAURÉAT DE « INVESTISSEMENTS D'AVENIR »



La Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment (FCMB) a présenté en réponse à l'appel à projets « Investir dans la formation en alternance » du programme Grand Emprunt un projet d'éco-campus pour développer l'alternance. Ce projet a recueilli l'avis favorable de principe du comité d'évaluation des Investissements d'avenir du 7 novembre dernier et

obtenu un financement de l'Etat de 6,5M€ dont 4,7M€ pour le volet Formation et 1,8M€ pour le volet Hébergement.

Le projet consiste à regrouper sur un même site sur la commune de Plaisance-du-Touch les deux activités, hébergement et formation, actuellement localisées sur deux sites distincts, en développant la filière alternance.

Cet éco-campus s'inscrit dans le cadre d'un projet plus global d'accueil, d'information et d'orientation sur les métiers de la construction en direction d'un public diversifié (jeunes, familles, salariés...) et de fournisseur de services, réalisation d'études notamment.

Le projet Formation prévoit l'ouverture de formations de niveau V

(CAP), IV (Bac PRO), III et II (formation maîtrise et encadrement) à une dizaine de métiers supplémentaires dans le domaine du développement durable (éco-construction, énergie renouvelable). Le nombre de jeunes en formation en alternance devrait ainsi passer de 425 (2011) à 787 (2015).

Le projet Hébergement consiste en la construction d'une résidence sociale pour 66 jeunes qui fonctionnera comme un Foyer de Jeunes Travailleurs, c'est à dire avec un accompagnement éducatif et social.

Le coût global du projet est estimé à 16,9 M€ TTC dont 12,7 M€ pour la formation et 4,2 M€ pour l'hébergement. ■

LE PASSAGE À LA TNT EN MIDI-PYRÉNÉES,

UN DE PLUS IMPORTANTS CHANTIERS DU TERRITOIRE FRANÇAIS



Pour la plus vaste région de France le passage à la Télévision numérique terrestre (TNT) était une étape très attendue.

Avec sa superficie de 45 382 km² et ses zones de montagne, ses 3 millions d'habitants dont un tiers en zone rurale et ses quelques 250 émetteurs à brancher, le chantier Midi-Pyrénéen est l'un des plus importants de France.

Le 8 novembre 2011, Midi-Pyrénées est passée à la TNT. 94,1 % des foyers du territoire ont

progressivement été couverts, grâce aux efforts conjugués de l'État, des chaînes de télévision, des collectivités territoriales, du CSA et de France Télé Numérique mais aussi des bénévoles.

Ce taux a atteint 94,6 % le 29 novembre 2011, après l'achèvement de la phase complémentaire de transition vers la TNT pour les départements de l'Ariège, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de la Haute Garonne. Les foyers non couverts par l'antenne râteau pourront avoir recours à des modes d'accès alternatifs comme l'accès gratuit au satellite.

Les 8 départements de la région Midi-Pyrénées disposent désormais d'une offre audiovisuelle enrichie, en qualité numérique pour le son et l'image, composée de 19 chaînes

gratuites et 10 chaînes payantes.

Mais au-delà de cette petite révolution numérique, la disparition du signal analogique de télévision offre des perspectives nouvelles. Laissant place au signal numérique, faible consommateur de fréquences hertziennes, bon nombre de fréquences seront "libérées" et pourront être utilisées pour d'autres usages tels que le haut débit mobile, le téléphone portable ou des liaisons pour les services d'urgence. ■





LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INNOVATION ENTRE

DANS UNE NOUVELLE PHASE

Le 1^{er} décembre 2011, le comité stratégique de la Stratégie régionale de l'innovation (SRI) se réunissait pour faire le point sur les conclusions de la 3^{ème} lettre de mission, faire entrer la SRI dans une nouvelle phase et améliorer sa gouvernance.



Les conclusions de la 3^{ème} lettre de mission de la SRI

En mars 2011, les partenaires de la SRI confiaient à Jean-Pierre Madier, PDG de Magellium et Pierre Larrouy, économiste, une mission intitulée :

« Action PME pour les technologies de santé pour la fragilité, la dépendance et l'autonomie : quel marché et quels enjeux pour Midi-Pyrénées ? »

La mission avait pour objectifs de réaliser une cartographie des acteurs régionaux, définir le meilleur positionnement pour les entreprises de la région et proposer des actions concrètes de collaborations entre institutions et entreprises.

Ils ont identifié un fort potentiel en Midi-Pyrénées :

- Près de 180 entreprises et 10 laboratoires publics de pointe
- 12 000 emplois
- Des dynamiques territoriales importantes, notamment :
 - Le « pôle d'économie cohésive autonomie » de la Communauté urbaine du Grand Toulouse
 - Castres-Mazamet Technopole
 - Les pôles d'excellence ruraux d'Auch et du Gers
 - L'initiative d'Ariège expansion au-tour des Gérontechnologies

Les préconisations du rapport ont pour ambition de faire de Midi-Pyrénées un territoire pilote et portent sur :

- Le déploiement dans les territoires ruraux

d'un projet du Grand Toulouse répondant à des problématiques urbaines

- Une gouvernance permettant ce déploiement en associant les politiques, les financeurs, le monde économique, les professionnels de l'habitat et les sciences sociales (pôle d'économie cohésive)
- Le soutien aux entreprises de Midi-Pyrénées pour les positionner sur le marché à créer, notamment par des appels à projets sectoriels
- L'installation d'un comité de coordination des projets d'innovation entre les structures de Midi-Pyrénées (centre E-Santé, pôles Cancer Bio Santé et Aerospace Valley, BioMédical Alliance, Castres-Mazamet Technopôle, Midi-Pyrénées Innovation)

La SRI entre dans une nouvelle phase

Le plan d'actions de la SRI lancé en juillet 2010 arrive à son terme.

Les dernières actions en cours de réalisation sont :

- Le lancement du portail internet « Innover en Midi-Pyrénées »
- L'accompagnement financier des entreprises dans les phases d'anté-creation, création et remplacement du Fonds d'Amorçage Midi-Pyrénées
- Le renforcement du Réseau de Diffusion Technologique et l'amélioration de la coordination des acteurs en matière d'organisation de manifestations technologiques

En 2012, la SRI Midi-Pyrénées prend une nouvelle dimension.

La mise à jour du diagnostic régional intégrera les nouvelles politiques européenne, nationale et régionale. La SRI s'articulera ainsi autour des orientations de la nouvelle **stratégie européenne Europe 2020** et s'inscrira dans le nouveau paysage lié au programme national Investissements d'avenir (Initiatives d'excellence, Société d'accélération de transfert technologique, Institut de recherche technologique) et au Schéma Régional de Développement Economique.

La création d'une gouvernance plus fonctionnelle

Après une première année de fonctionnement et afin d'impliquer et associer les membres du comité opérationnel, la gouvernance de la SRI évolue pour intégrer dès 2012 cinq commissions thématiques :

- Accès au marché des PME
- Compétences et Formation
- Inter-filières et innovation
- Suivi et évaluation
- Diffusion de l'innovation dans les territoires

En savoir +

- **La rubrique dédiée à la SRI :**

<http://www.europe-en-midi-pyrenees.eu/web/Europe/3651-la-strategie-regionale-de-l-innovation.php>

- **Site de la Stratégie régionale de l'innovation :**
<http://sri.mp-i.fr/>



Marie COLOU

Après 5 ans passés au service de collectivités territoriales franciliennes, Marie Colou vient d'être nommée sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne.

Elle est notamment chargée d'assurer l'animation de la politique de la ville au sein du département et de coordonner l'action des différents services de l'Etat concernés. Elle suit également l'hébergement des sans-abris, la construction de logements sociaux et les programmes de rénovation urbaine.

Interview.

Marie Colou, pouvez-vous vous présenter et relater votre parcours ?

Je suis issue de la fonction publique territoriale. Mon grade d'administrateur territorial m'a amenée à exercer des responsabilités au sein des services sociaux du conseil général de Seine Saint Denis.

En tant que fonctionnaire territorial, je souhaitais rester au service des territoires mais d'une autre façon. Les missions d'un sous-préfet correspondent à ce désir. Les liens fréquents qu'ils entretiennent avec les acteurs locaux me permettent d'appréhender le territoire différemment.

Deux mois après avoir été nommée dans vos nouvelles fonctions, comment se déroule votre prise de poste ?

Ma prise de poste se déroule très bien. Je suis ravie de pouvoir m'investir sur des sujets majeurs pour la population et les personnes les plus fragilisées par la société.

J'avais une approche des sujets sociaux liés à l'enfance dans mes précédentes fonctions. Les problématiques que je traite aujourd'hui sont différentes mais tout aussi passionnantes.

Par ailleurs, le travail est très opérationnel et concerne des domai-

nes où l'action de l'Etat est déterminante et attendue des usagers et des habitants ainsi que des acteurs institutionnels.

A la fois, je développe un vrai partenariat avec les collectivités territoriales, les bailleurs et le réseau associatif sans qui rien ne peut se faire.

En quoi consiste le travail d'un sous-préfet chargé de mission auprès du préfet, notamment dans le domaine de la politique de la ville ?

Ma mission est de suivre les orientations de la politique de la ville définies par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), grâce au tissu associatif.

Le travail du sous-préfet délégué à la ville est de développer en Haute-Garonne les priorités suivantes : le développement économique, l'emploi, l'éducation et la prévention de la délinquance. D'autres domaines sont concernés : la santé, la lutte contre les discriminations, la culture etc.

Les territoires concernés sont ceux couverts par le contrat urbain de cohésion sociale signé avec la ville de Toulouse.

La mise en œuvre de ces objectifs passe par la présence affirmée des services de l'Etat dans les

quartiers prioritaires grâce notamment à l'action de terrain des cinq délégués du Préfet. Ils assurent le suivi financier et opérationnel des associations qui mettent en œuvre la politique de la ville au profit des habitants des quartiers, grâce aux subventions de l'ACSE.

Quelles sont les priorités de l'Etat sur le logement pour les années à venir ?

La stratégie Logement d'abord, véritable refondation de l'offre d'hébergement d'insertion et d'urgence est au cœur de nos priorités.

La réussite de cette politique dépend de plusieurs éléments.

Premièrement, le parc privé est mobilisé pour loger les plus démunis. Il s'agit du dispositif Solibaïl qui permet l'intermédiation locative.

Par ailleurs, l'Etat qui finance 30% des logements sociaux en Haute-Garonne est réservataire d'un certain nombre d'entre eux. 25% de ce contingent sont destinés au logement des publics prioritaires.

Enfin, le préfet veille particulièrement au respect de l'article 55 de la loi SRU qui impose au moins 20% de logements sociaux dans les grandes agglomérations.

L'ensemble de ces éléments guidera l'action des services de l'Etat pour le logement ces prochaines années. ■